



**PROCEDURE  
N°2615013**

**OBJET : Conception, construction, installation et mise en service, garantie et maintenance d'une installation de synthèse haut débit de matériaux en conditions sous- et supercritiques**

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION PHASE 1 - CANDIDATURE**

**Procédure**

Procédure avec négociation

**Date et heure limites de remise des réponses :**

**12/05/2026 à 12h00**

**(Heure de Paris)**

### **ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

**Centre national de la recherche scientifique**

**Délégation :**

Délégation Aquitaine

**Adresse :**

Esplanade des Arts et Métiers  
33402 TALENCE CEDEX

### **PROFIL ACHETEUR (WEB)**

Adresse internet du pouvoir adjudicateur

<http://www.cnrs.fr/>

Adresse de la plateforme de dématérialisation

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Numéro d'assistance de PLACE

**+33 (0)1 76 64 74 07**

## Sommaire

Article I	CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE .....	3
1.	Procédure .....	3
2.	Documents de la consultation.....	3
Article II	ALLOTISSEMENT .....	3
Article III	FORME DU CONTRAT.....	3
Article IV	LIEU(X) D'EXECUTION .....	4
Article V	VISITE DES LOCAUX.....	4
Article VI	DEROULEMENT DU CONTRAT .....	4
Article VII	GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES .....	4
Article VIII	SOUS-TRAITANCE.....	5
Article IX	CONTENU DES CANDIDATURES .....	5
1.	Présentation de la candidature .....	5
2.	Renseignements complémentaires à fournir par le candidat.....	6
Article X	MODALITES DE REMISE DES REPONSES .....	7
1.	Remise par voie dématérialisée .....	7
2.	Remise d'une copie de sauvegarde.....	9
Article XI	SIGNATURE DES DOCUMENTS.....	10
1.	Signature électronique .....	10
3.	Rematériation et signature du marché.....	11
Article XII	MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES .....	11
1.	Sélection des candidatures .....	11
2.	Critères de sélection des candidatures .....	12
3.	Declaration sans suite .....	13
4.	Negociation .....	13
Article XIII	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	13
1.	Modalités de communication entre le CNRS et les candidats .....	13
2.	Modification des documents remis aux candidats.....	14
3.	Questions des candidats .....	14
4.	Notification.....	14

## Article I CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

---

La présente consultation a pour objet la conception, la construction, l'installation et la mise en service, à l'Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), d'un laboratoire autonome pour la synthèse haut débit en continu de matériaux en conditions sous- et supercritiques.

L'objet de la présente consultation comprend l'étude, la conception, la construction, y compris l'approvisionnement des équipements et matériaux, la fourniture, la livraison, l'installation et mise en marche, la garantie et la maintenance.

La présente consultation se déroule selon les règles qui sont décrites dans l'avis d'appel à la concurrence d'une part et dans le présent règlement de la consultation (RC) d'autre part.

### 1. PROCEDURE

La présente consultation est passée selon la procédure avec négociation, en application des articles L2124-3, R2124-3 et R2172-2 du Code de la commande publique. Elle se déroulera en deux phases :

- **Phase 1 : Procédure de sélection des candidatures.**

A l'issue de cette présente phase de sélection des candidatures, trois candidats seront admis à remettre une offre. Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à ce nombre minimum, l'Acheteur peut néanmoins poursuivre la procédure avec les candidats disposant des capacités requises.

Une invitation à soumissionner leur sera adressée avec les modalités de remise des offres pour la phase 2.

- **Phase 2 : Procédure de sélection des offres.**

A l'issue de cette phase de sélection des offres, le choix de l'attributaire du marché sera effectué.

### 2. DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Les pièces suivantes constituent les documents de la consultation :

- ↗ L'avis de marché ;
- ↗ Le présent règlement de la consultation ;
- ↗ Le Cadre de réponses techniques (CRT) ;
- ↗ Le formulaire de lettre de candidature (DC1) ;
- ↗ Le formulaire de déclaration du candidat (DC2) ;
- ↗ Le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant ;

## Article II ALLOTISSEMENT

---

---

Le marché est alloti :  Oui  Non

## Article III FORME DU CONTRAT

---

---

Le contrat est un marché ordinaire traité à prix forfaitaire.

## Article IV LIEU(X) D'EXECUTION

---

Lieu(x) d'exécution des prestations :

**Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)**  
**87 Avenue du Dr Albert Schweitzer**  
**33608 Pessac Cedex, France**

## Article V VISITE DES LOCAUX

---

La présente consultation pour la phase 1 fait l'objet d'une visite :  Oui  Non

## Article VI DEROULEMENT DU CONTRAT

---

❖ **Phase candidatures**

Trois candidats sont admis à participer à la phase offres à l'issue des critères de sélection des candidatures décrites à l'article XI.

❖ **Phase offres**

Les candidats retenus à la phase candidatures seront mis en concurrence sur la base d'un nouveau dossier de consultation plus détaillé qui permettra de retenir le Titulaire du marché.

**Un accord de confidentialité ou de non divulgation des informations doit être signé par les candidats et ses sous-traitants éventuels avant la transmission du DCE de la phase offres.**

## Article VII GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES

---

Les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement conjoint ou solidaire.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Toutefois, les candidats sont informés que :

➤ Il est interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du Code de la commande publique.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de

rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au CNRS l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation du CNRS, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. Le CNRS se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

## **Article VIII SOUS-TRAITANCE**

---

---

Sans objet.

## **Article IX CONTENU DES CANDIDATURES**

---

---

A l'appui de sa candidature, le candidat transmet les éléments permettant d'apprécier sa capacité juridique ainsi que ses capacités professionnelle, technique et financière.

Les entreprises ayant moins de trois ans d'existence prouveront, par tout moyen, qu'elles possèdent les capacités professionnelles, techniques et financières requises.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Attention, cette faculté ne peut concerner que des documents génériques, et en aucune façon des documents qui ne peuvent, de par leur nature même, qu'être spécifiques à la consultation en cours.

### **1. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE**

Pour présenter sa candidature, le candidat peut utiliser :

- **Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) renseigné en ligne sur la plateforme PLACE.**

Les candidats peuvent réutiliser un document unique de marché européen qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

- **Soit les pièces suivantes :**
  - Une lettre de candidature établie à partir du formulaire DC1, joint au dossier de consultation dûment renseigné par le candidat ;
  - La déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2, joint au dossier de consultation, dûment renseigné par le candidat ;

*Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :*  
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

## 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Le candidat fournit le **CRT dument complété** et tous documents qu'il jugera utile, sous forme de mémoire, annexe afin de fournir les informations suivantes en respectant le cadre défini ci-dessous (A, B, C et D) :

### A. Les pièces permettant l'évaluation des capacités juridiques et financière

La déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la société (statuts de la société, extrait K bis et/ou délégation de pouvoir donnée au signataire par une personne habilitée à représenter juridiquement la personne morale, ...);
- La copie du ou des jugements prononcés à cet effet, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- La réponse au CRT.

### B. Les pièces permettant l'évaluation de l'organisation du candidat

- La présence des compétences requises au sein de l'entreprise ou du groupement pourra être apportée par tout moyen : références, titres d'études, qualifications en lien avec les compétences exigées ;
- La réponse au CRT.

### C. Les pièces permettant le l'évaluation de l'expérience en matière de réalisation de projets similaires

Une présentation des références (réponse au CRT) pour des prestations relatives à des opérations d'envergure, de technicité équivalente au projet du CNRS au cours des trois dernières années, indiquant notamment :

- Le stade de l'opération,
- L'indication de la mission réalisée (complète, EXE...),
- Le rôle exact du candidat dans l'opération citée en référence (mandataire, cotraitant...),
- Le coût de l'opération,
- L'année,
- Chaque cotraitant peut indiquer les références communes avec les autres membres de l'équipe.

### D. Les pièces permettant l'évaluation des moyens techniques et humains du candidat et compétences

- L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment les responsables des prestations d'études et d'ingénierie de même nature que celle du marché ;
- Le chef de projet désigné, sa qualification professionnelle et sa quotité d'affectation à l'exécution du marché ;
- Les moyens techniques du candidat, précisant les outils de conception et les outils de partage et d'échanges des documents dont le candidat dispose pour concevoir et suivre des

- opérations de complexité et technicité équivalente à l'opération visée ;
- La réponse aux questions du CRT.

#### **ATTENTION**

**LES INFORMATIONS TRANSMISES PAR LE SOUMISSIONNAIRE AU CRT ET A L'APPUI DE SON DOSSIER DE CANDIDATURE SONT CELLES SUR LESQUELLES LE CNRS S'APPUIERA POUR EVALUER SA CANDIDATURE.**

**LE SOUMISSIONNAIRE EST DONC INVITE A APPORTER LE PLUS GRAND SOIN A L'ELABORATION DE SON DOSSIER DE CANDIDATURE QU'IL TRANSMET, EN S'ATTACHANT EN PARTICULIER A EVITER DE REPRODUIRE SANS L'ADAPTER UNE REponse APPORTEE A UNE PRECEDENTE CONSULTATION ET A VERIFIER QUE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS MINIMALES DEMANDEES CI-DESSUS FIGURE DE MANIERE COMPLETE ET PRECISE DANS SON DOSSIER**

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils peuvent apporter tout élément complémentaire pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, tous les documents mentionnés ci-dessus doivent être fournis par chaque membre du groupement ou par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Lorsque le candidat souhaite que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, notamment en cas de sous-traitance, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Il lui est donc fortement recommandé de présenter les sous-traitants dans le cadre de sa candidature.

Dans ce cas, le candidat fournit, pour chaque sous-traitant :

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
- Les capacités professionnelles techniques et financières du sous-traitant ;

Le formulaire DC4, renseigné, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

## **Article X MODALITES DE REMISE DES REPONSES**

---

**La date limite de remise des réponses est indiquée sur la page de garde**

### **1. REMISE PAR VOIE DEMATERIALISEE**

Le candidat remet sa candidature et son offre de manière dématérialisée uniquement sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Un guide d'utilisation à destination des candidats est disponible sur le site dans l'onglet « aide ». En cas de difficultés, il est possible de contacter le support « clients » par courrier électronique à l'adresse suivante : [place.support@atexo.com](mailto:place.support@atexo.com).

### 1.1. Certificat électronique

La personne qui signe les documents utilise un certificat conforme au référentiel général de sécurité (RGS) approuvé par l'arrêté du 13 juin 2014 ou répondant à des spécifications équivalentes. La plateforme de dématérialisation PLACE peut accepter tous ces certificats.

Le certificat utilisé par le candidat pour remettre sa candidature et son offre doit être conforme à l'un des trois niveaux du RGS (\*, \*\*, \*\*\*) ou présenter des conditions de sécurité équivalentes au RGS ou supérieures.

Les catégories de certificats de signature électronique conformes au RGS sont répertoriées :

- En France : sur le site de l'organisme de certification LSTI, conformément au décret n° 2010-112 du 2 février 2010 : <http://www.lsti-certification.fr>
- Dans un autre État membre de l'Union européenne : en fonction du pays de délivrance du certificat, sur la liste de confiance déclarée par chacun des états membres accessible à l'adresse : [https://ec.europa.eu/information\\_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf](https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf)

Si le certificat choisi n'est pas répertorié sur l'une des listes susmentionnées ou s'il génère une alerte sur la plateforme PLACE, le candidat fournit au CNRS tous les éléments permettant de vérifier la conformité de son certificat avec le RGS, notamment la procédure de vérification.

### 1.2. Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt susmentionnées, sera considéré comme remis hors délai.

La date et l'heure prises en compte pour la remise des réponses sont celles données par la plateforme PLACE à réception des documents envoyés par le candidat.

### 1.3. Format des fichiers

Les formats compatibles avec le système informatique du CNRS sont les suivants :

.doc ; .xls ; .ppt ; .pdf ; .rtf, .zip, .docx, .xlsx, .pptx ;

Le candidat est invité à :

- Le cas échéant, transmettre le bordereau de prix au format .xls ou .xlsx (.doc ou .docx ou .pdf) et le cadre de sa réponse technique au format .doc, .docx (ou .pdf) ;
- Ne pas utiliser de fichiers exécutables .exe ;
- Ne pas utiliser de macros ;
- Ne pas utiliser de liaisons de données dans ses documents.

### 1.4. Sécurité et confidentialité des réponses

La sécurité des transactions est garantie par l'utilisation d'un réseau sécurisé (https).

La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis.



L'intégrité des documents est garantie par la signature électronique.

### 1.5. Anti-virus

Le candidat s'assurera avant l'envoi de son pli et/ou de son support physique électronique que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la réponse.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu, et le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

## 2. REMISE D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE

Une copie de sauvegarde est une copie à l'identique de la réponse électronique destinée à se substituer, en cas d'anomalies, aux dossiers des candidatures et des offres transmis par voie électronique.

Aussi, en complément de sa réponse remise conformément aux modalités prévues à l'article X.1, le candidat peut transmettre au CNRS une copie de sauvegarde, sur support physique papier ou électronique (dans un format de fichier largement disponible).

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des réponses. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible :

**« Copie de sauvegarde - NE PAS OUVRIR »**

**PCN - Procédure n° 2615013 - Conception, construction, installation et mise en service d'une installation de synthèse haut débit de matériaux en conditions sous- et supercritiques**

**PHASE 1 : CANDIDATURES**

**Adresse :**

**Centre national de la recherche scientifique – Délégation Aquitaine**

**Esplanade des Arts et métiers - BP105**

**33402 TALENCE CEDEX**

Cette copie peut être :

- Soit expédiée par courrier (l'usage du recommandé avec demande d'accusé de réception est ici préconisé) à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Soit remise en mains propres contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

En cas de remise du pli en mains propres, l'attention des candidats est appelée sur le fait que la remise des plis dans les locaux du CNRS s'effectue du lundi au vendredi de **8h30 à 12h00** et de **14h00 à 17 h 00** (heures françaises), sauf week-ends et jours fériés.

Les plis contenant les copies de sauvegardes qui n'auront pas nécessité d'ouverture seront détruits par le CNRS à l'issue de la procédure de passation du marché.

Tout retard dans l'arrivée de la copie de sauvegarde dû à la défaillance d'un transporteur ne saurait engager la responsabilité du CNRS mais du seul transporteur.

Les candidats sont donc invités, s'ils entendent transmettre leur copie de sauvegarde par voie postale, de les confier au transporteur de leur choix dans les délais lui permettant de remettre le pli avant la date et l'heure limites.

Le CNRS délivrera un récépissé daté et signé, mentionnant l'horaire précis du dépôt. Seul ce document transmis au transporteur lors de la réception de la copie de sauvegarde fait foi pour justifier du dépôt dans les délais fixés.

## **Article XI SIGNATURE DES DOCUMENTS**

---

La signature des documents de la candidature n'est pas requise.

Pour la phase 2, les paragraphes ci-dessous d'appliquent.

### **1. SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Le candidat peut utiliser l'outil de signature électronique mis à disposition sur la plateforme PLACE ou utiliser l'outil de son choix.

Si le candidat a recours à l'outil de signature proposé par la plateforme, il est dispensé de fournir la procédure de vérification de la signature.

S'il utilise un autre outil de signature que celui de la plateforme, il doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

La signature est, de préférence, aux formats XAdES, CAdES ou PAdES.

#### **ATTENTION :**

**Pour pouvoir faire une réponse électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux pré-requis techniques de la plateforme (disponibles sur la plateforme après son inscription). L'utilisation de la plateforme pouvant nécessiter un temps d'adaptation, il est vivement recommandé aux candidats de prévoir un délai laissant une marge suffisante pour transmettre leur réponse dématérialisée avant l'heure de clôture de la consultation (notamment en cas de connexion internet fluctuante ou de fichiers volumineux).**

**L'obtention d'un certificat électronique peut prendre plusieurs jours. Ce certificat électronique doit être associé à une personne dûment habilitée à engager la société du candidat.**

**Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.**

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que chaque pièce pour laquelle la signature est requise doit être signée électroniquement. La signature d'un fichier ZIP ne vaut pas signature des pièces qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.**

Afin de satisfaire aux obligations fixées ci-dessus, le candidat établi dans un Etat autre que la France, doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

### **3. REMATERIALISATION ET SIGNATURE DU MARCHE**

Le CNRS est susceptible d'exiger la rematéralisation du marché avant sa signature manuscrite en original.

#### **3.1. Réponse dématérialisée non signée électroniquement**

Dans cette hypothèse, l'attributaire sera invité, avant signature par le CNRS, à fournir un exemplaire physique de chacune des pièces constitutives de la candidature et de l'offre pour lesquelles une signature originale est requise.

La signature originale apposée sera alors une signature manuscrite émanant d'une personne habilitée à engager le soumissionnaire.

#### **3.2. Réponse dématérialisée signée avec un certificat valide**

Dans cette hypothèse, seul le document valant acte d'engagement et les éventuels marchés subséquents seront rematéralisés et devront être signés manuscritement par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire.

## **Article XII MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES**

---

L'ouverture des plis n'est pas publique ; les candidats n'y sont pas admis.

### **1. SELECTION DES CANDIDATURES**

**Le CNRS analyse les candidatures et fixe la liste des 3 candidats admis à présenter une offre.**

**Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à ce nombre minimum, l'Acheteur peut néanmoins poursuivre la procédure avec les candidats disposant des capacités requises.**

Les candidats ne sont pas invités à déposer une offre avant que leur candidature soit acceptée par le CNRS.

Après analyse, si leur candidature est retenue, une invitation à soumissionner leur sera envoyée. Cette invitation des candidats sélectionnés à soumissionner précisera les éléments relatifs à la phase 2 : Offres.

Si une offre est déposée simultanément à une candidature, elle ne sera pas analysée et sera détruite.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le CNRS constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter les documents et informations transmis.

A l'issue de cette phase éventuelle, seuls les candidats habilités à candidater aux marchés publics et présentant des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes sont admis.

**Les candidats peuvent fournir tous documents équivalents aux documents indiqués à l'article IX.1 ci-dessus pour attester de leurs niveaux de capacités.**

À cette fin, chaque candidat indiquera, dans le dossier de candidature une adresse courriel à laquelle la demande pourra lui être adressée le cas échéant. Si la demande est faite, elle transitera par la plateforme de dématérialisation utilisée par le CNRS.

#### **ATTENTION**

**Les candidats ne sont pas invités à déposer une offre avant que leur candidature soit acceptée par le CNRS. Ainsi, pour la première phase de la procédure, seul un dossier de candidature tel que décrit à l'article IX est demandé. Après analyse, si leur candidature est retenue, une invitation à soumissionner leur sera envoyée. Cette invitation des candidats sélectionnés à soumissionner précisera les éléments relatifs à la phase offre contenus dans le présent document.**

**Si une offre est déposée simultanément à une candidature, seule la candidature sera ouverte et analysée. L'offre quant à elle ne sera pas analysée et sera détruite.**

**Conformément aux dispositions des articles R2144-8 et R2144-9 du Code de la commande publique, seuls les candidats dont la candidature est acceptée pourront déposer une offre. Ils en seront informés par le CNRS à travers une invitation à soumissionner, qui sera transmise après examen des candidatures.**

## **2. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES**

Conformément aux articles R2152-7 et L2152-7 du Code de la commande publique, le CNRS choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères pondérés suivants :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Critère 1</b> : Evaluation des capacités juridiques et financières du candidat <i>Evalué au regard de tout document, mémoire, annexe de la candidature sur la partie A et sur les documents de la candidature DUME ou DC1 et DC2 et des réponses apportées au CRT</i>	<b>10 %</b>
<b>Critère 2</b> : Evaluation de l'organisation du candidat ou du groupement <i>Evalué au regard des réponses apportées au CRT</i>	<b>20 %</b>
<b>Critère 3</b> : Evaluation de l'expérience en matière de réalisation de projet similaire <i>Evalué au regard des réponses apportées au CRT</i>	<b>30%</b>
<b>Critère 4</b> : Evaluation des moyens techniques et humains du candidat et compétences <i>Evalué au regard des réponses apportées au CRT</i>	<b>40%</b>

### 3. DECLARATION SANS SUITE

Par application des articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique, l'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite pour motif d'intérêt général, un motif technique ou juridique. La décision de déclaration sans suite n'ouvre aucun droit à indemnisation des soumissionnaires. Lorsqu'il déclare une procédure sans suite, l'acheteur communique dans les plus brefs délais les motifs de sa décision de ne pas attribuer le marché ou de recommencer la procédure aux opérateurs économiques y ayant participé.

### 4. NEGOCIATION

Il n'y aura pas de négociation lors de la Phase 1 de sélection des candidatures.

Toutefois, par application de l'article R2144-2 du code de la commande publique, le CNRS pourra demander des précisions ou demander la régularisation d'un document manquant au candidat.

## Article XIII RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

---

### 1. MODALITES DE COMMUNICATION ENTRE LE CNRS ET LES CANDIDATS

Depuis le 1er janvier 2010, conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire.

Toutefois, le CNRS attire l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet d'être tenu informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées aux documents de la consultation.

Le mode de communication choisi par le CNRS pour communiquer avec les candidats pendant la consultation est la plateforme de dématérialisation PLACE, dont l'accès est gratuit.

Le CNRS entend utiliser la plateforme pour répondre aux questions qui lui seront posées et pour informer les candidats d'éventuelles modifications ou ajouts aux documents de la consultation. Or, seuls les candidats ayant fourni une adresse valide pourront être avisés de ces événements.

A ce titre, l'adresse électronique du candidat doit être valide et sera utilisée par le CNRS comme l'adresse électronique pour communiquer dans le cadre de la procédure et jusqu'à la fin de celle-ci.

Aussi, il est fortement recommandé aux personnes téléchargeant les documents de la consultation de renseigner sur le site de dématérialisation le formulaire d'identification destiné à permettre de leur transmettre les renseignements complémentaires éventuels, et à s'assurer que les courriels provenant de cette plateforme ne sont pas classés dans la rubrique « spam » de sa messagerie électronique.

Le CNRS décline donc toute responsabilité pour le cas où un candidat non inscrit n'aurait pas eu connaissance d'une modification, quand bien même cette méconnaissance aboutirait au rejet de son offre. Dans le cas de non identification, il appartiendra aux candidats de récupérer, par leurs propres moyens, les informations communiquées.

## 2. MODIFICATION DES DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDATS

### ➤ Modifications par le candidat

Les candidats n'ont pas à apporter de complément ou de modifications aux documents de la consultation.

### ➤ Modifications par le CNRS

Le CNRS se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents de la consultation. Les candidats devront répondre sur la base des documents modifiés.

Le CNRS informera, via la plateforme de dématérialisation PLACE, tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction d'une nouvelle date.

## 3. QUESTIONS DES CANDIDATS

Les candidats ont la faculté de poser des questions relatives à la présente consultation.

Pour ce faire, la seule voie autorisée est le portail de dématérialisation [PLACE](#) (Plate-forme des achats de l'Etat).

Les réponses sont envoyées aux candidats **six jours** au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Les réponses apportées par le CNRS seront envoyées, via la plateforme PLACE, à l'ensemble des personnes s'étant identifiées lors du téléchargement des documents. Aucune réponse ne sera donnée oralement.

**En cas d'indisponibilité de la plateforme, les éventuelles questions peuvent être envoyées à l'adresse suivante :**

## 4. NOTIFICATION

La notification du marché se fera par voie électronique via le profil d'acheteur PLACE.